

MAIRIE de MIOS

Mios, le 18 Juin 2013



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MARDI 25 JUIN 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Mios and the text "MAIRIE DE MIOS" and "GIRONDE".

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la décision n°16/2013 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative au marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de régénération de trois courts de tennis et mise en place d'un contrat d'entretien pour l'ensemble des courts (4) de la commune de Mios.
2. Compte rendu annuel 2012 de la SEM Gironde Développement au concédant du Parc d'Activités « Mios Entreprises » - 1^{ère} tranche.
3. Compte rendu annuel 2012 de la SEM Gironde Développement au concédant du Parc d'Activités « Mios Entreprises » - Extension.
4. Compte rendu annuel 2012 du concessionnaire de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre à la commune de Mios.
5. Vote du compte de gestion 2012 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant la régie des transports de Mios.
6. Vote du compte de gestion 2012 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant l'office de tourisme.
7. Vote du compte de gestion 2012 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant le service public local d'assainissement non collectif (SPANC).
8. Vote du compte de gestion 2012 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant le budget annexe « lotissements et aménagements ».
9. Vote du compte de gestion 2012 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant la commune de Mios.
10. Vote du compte administratif 2012 de la régie des transports de Mios.
11. Vote du compte administratif 2012 de l'office de tourisme.
12. Vote du compte administratif 2012 du service public local d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de Mios.
13. Vote du compte administratif 2012 du budget annexe « lotissements et aménagements » de la commune de Mios.
14. Débat au sein du conseil municipal sur le rapport annuel 2012 de Monsieur le Maire concernant les marchés publics.
15. Bilan annuel 2012 concernant la politique immobilière communale présentée par Monsieur le Maire à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2012.
16. Vote du compte administratif 2012 de la commune de Mios.
17. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par le budget annexe des transports scolaires à la clôture de l'exercice 2012.
18. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par l'office de tourisme* à la clôture de l'exercice 2012.

19. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) à la clôture de l'exercice 2012.
20. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par le budget annexe « lotissements et aménagements » à la clôture de l'exercice 2012.
21. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par la commune de Mios à la clôture de l'exercice 2012.
22. Révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme communal.
Bilan de la concertation.
Approbation de la procédure de révision simplifiée n°1 du PLU après enquête publique, au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.
23. Adoption des statuts de l'association l'Encrier et élection de deux membres du conseil municipal de Mios, au scrutin secret, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de cette association.
24. Désignation de la SCP d'Avocats Puybaraud-Paradivin de Bordeaux pour défendre la commune dans le contentieux opposant la mairie à Madame MANO et Monsieur LAFON, lesquels ont formé un recours au Tribunal Administratif contre la délibération du conseil municipal du 10 avril 2013 relative à la cession du bien sans maître (incorporé) à Monsieur et Madame SIXTA.
25. Consultation de maîtres d'œuvre en vue de la passation d'un contrat d'architecture sous la forme d'un MAPA concernant la construction d'un gymnase sur le site de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre.